



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Séance du 26 avril 2018

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six avril
à 20 heures 30, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Monsieur Denis TURREL,
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 19 avril 2018

délibération n°06 04 18	Convention pour l'utilisation de l'installation de stockage de déchets inertes par la Communauté de Communes Cœur de Garonne
----------------------------	--

Etaient présents :AUDOUBERT Michel, BAGGIO Thierry (remplaçant de M. AUDOUBERT René), BARBERO Michel, BEDEL Philippe, BERET Marie-José (remplaçante de M. SENECLAUZE Christian),BERNARD Marie-Christine, BIBES-PORCHER Ghislaine, BOUVIER Claude, BROS Bernard, CABAL Guillaume (remplaçant de M. GRYCZA Daniel), CARRASCO José, CAZARRE Max, COSTES Alexandra, DEDIEU-CASTIES Françoise, DEJEAN Daniel, DEJEAN Henri, DELAVERGNE Evelyne, DELSOUC Marc, DUPONT Michèle, FERRAGE Pierre, FORGET Éric, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, HALIOUA Jean-Louis, LEFEBVRE Patrick, LEMASLE Patrick, LIBRET-LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MASSARUTTO Patrick, MEDALE GIAMARCHI Claire, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, RACCA Jean-Pierre, RIAND Sandrine, SALAT Éric, SEGUELA Jean-Louis, TEMPESTA Marie-Caroline, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, VIGNES Michel

Pouvoirs : BAROUSSE Stéphane (pouvoir donné à RIAND Sandrine), BRUN Karine (pouvoir donné à DEDIEU-CASTIES Françoise), CESAR Jean-Claude (pouvoir donné à TURREL Denis), COT Jean (pouvoir donné à TEMPESTA Marie-Caroline), DANES Richard (pouvoir donné à CARRASCO José), FEUILLERAC Jean-Paul (pouvoir donné à CAZARRE Max), GREGOIRE Anne-Marie (pouvoir donné à LIBRET-LAUTARD Madeleine),

Etaient Excusés : BENARFA Ali, CARRERE Gérard, DEVIC henri, FAUSTINI Marie-Claire, GALY Maurice, ISRAEL Pierre, LEBLANC Daniel, MICHEL Robert, SUZANNE Colette,

Secrétaire de séance : NAYA Anne-Marie

OBJET : Convention pour l'utilisation de l'installation de stockage de déchets inertes par la Communauté de Communes Cœur de Garonne

Monsieur le Président rappelle la délibération n°05 04 18 par laquelle le Conseil Communautaire la réouverture de l'Installation de Stockage des Déchets Inertes située à la déchetterie de Carbonne et l'accès des professionnels à cette installation.

La Communauté de Communes Cœur de Garonne souhaite utiliser cette installation pour le stockage de ses déchets inertes issus des déchetteries de Cazères, du Fousseret et de Rieumes.

Pour cela il est proposé de conclure une convention d'une durée d'un an renouvelable deux fois. Les prestations seraient réalisées moyennant un tarif de 5 € par Tonne.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 12 avril 2018,

Entendu l'exposé du Président,

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la réouverture de l'Installation de Stockage des Déchets Inertes située à la déchetterie de Carbonne et l'accès des professionnels à cette installation dans les conditions énoncées précédemment ;
- D'approuver le tarif d'utilisation de cette Installation de Stockage des Déchets Inertes à hauteur de 5 € la tonne, comme énoncé ci-dessus ;
- De dire que les recettes seront imputées sur le Budget Principal ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à notifier la présente décision au comptable public de la Communauté de Communes du Volvestre.

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité

Le Président,

Denis TURREL



Délibération publiée,
transmise au Représentant
de l'Etat et certifiée exécutoire
à compter du 04/05/2018...